



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

Délibération n°2023-03-007

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE GRANULES BOIS ENTRE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION COORDONNATEUR DU GROUPEMENT ET PLUSIEURS COMMUNES DU TERRITOIRES

<p>Date de convocation : 15 mars 2023</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 15 Pouvoir(s) : 0 Absent(s) : 0</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/03/2023</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 29 mars 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE – Bernadette FOREST – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Charles DUTOIT - Carole MURE - Stéphane MORLEVAT - Laurine SOLLE - Hélène BALLEREY</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés :</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY</p>
--	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1414- 3

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113- 6 à L 2113- 8

Considérant que le marché de fourniture et de livraison de granulés bois pour chaufferie arrive à échéance prochainement,

Considérant les besoins de la commune en matière de granulés bois pour chaufferie,

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes avec plusieurs collectivités du territoire permettrait de réaliser des économies d'échelle sur l'élaboration de la consultation,

La convention jointe en annexe fixe les modalités du groupement de commandes constitué entre LFa et plusieurs communes du territoire.

Elle prévoit notamment que Loire Forez agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement de commandes et que c'est la commission d'appel d'offres de Loire Forez agglomération qui sera compétente pour choisir les attributaires.

Le maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

Approuver la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de fourniture et de livraison de granulés bois,

Valider la convention-cadre afférente proposée et en l'autoriser à la signer.


RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/03/2023 042-214200891-20230330-DE_2023_03_007-DE

Après délibération, et à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché de fourniture et de livraison de granulés bois,
- **VALIDE** la convention-cadre afférente proposée et en autoriser la signature par le Maire.

Essertines-en-Châtelneuf, le 30 mars 2023

La secrétaire de séance
Hélène BALLEREY



Le Maire
Michel JASLEIRE



RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/03/2023 042-214200891-20230330-DE_2023_03_007-DE